

nouvelles initiatives dans ce domaine, entre autres en ce qui concerne les codes de déontologie, l'organisation d'une presse libre et le droit des médias.

Un troisième domaine d'intervention pourrait être la création de postes de protecteurs du citoyen. Cette institution offre aux citoyens un recours contre les abus juridiques. L'expérience du Canada en la matière pourrait certes intéresser d'autres pays.

Un quatrième domaine est celui de l'administration publique. Il est essentiel de pouvoir compter sur une fonction publique excellente, impartiale et bien formée qui veillera à l'application et au respect de la règle de droit, fondement même de la démocratie.

Mentionnons enfin la formation de la police. Le Canada a mis sur pied un programme unique en Namibie, où notre contribution à l'effort des Nations Unies a débouché sur une initiative visant à enseigner à la police namibienne des méthodes d'auto-formation. Une police professionnelle, qui connaît bien la loi, est un gage de respect de la démocratie et des droits de la personne.

Ce ne sont pas là des idées extraordinaires en soi et elles ne suffisent pas à transformer le despotisme en démocratie. Mais ce sont des petits pas dans la bonne direction. C'est de cette façon que l'on construit la démocratie et que l'on progresse. Ces étapes sont un outil de formation; elles permettent de bâtir des institutions et d'instaurer la confiance et, ce faisant, elles consolident la démocratie et garantissent davantage les droits de la personne.

Les démocraties ne sont pas pacifiques par définition. Cependant, les sociétés libres et développées sont moins susceptibles d'opter pour la guerre dans le cours normal des choses. Dans le village global où nous habitons, chacun a intérêt à réduire les occasions de conflit et à promouvoir la paix.

La guerre froide a faussé nos priorités et nous a amenés à négliger les problèmes mondiaux. Maintenant qu'elle est terminée, le monde peut enfin considérer la liberté et la justice pour tous comme un facteur de sécurité, et non pas comme un privilège réservé à quelques-uns.

La défense des droits de la personne et de la démocratie est au coeur de la politique étrangère du Canada. C'est un engagement qui correspond à la nature même de notre pays. Les Canadiens dénigrent parfois leurs propres réalisations. Mais ce que nous avons accompli ici est unique. Il faut le préserver et le faire partager. Nous avons bâti une communauté en invitant le